

CP: Fermeture définitive de la régie provisoire destiné au recouvrement des factures d'eau antérieures à septembre 2021.

L'ACTUALITE

La CAGSC rappelle aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement que, depuis le 1er octobre 2022, le guichet provisoire destiné au recouvrement des factures d'eau (situé au siège de la CAGSC) est définitivement fermé. Les paiements de ces factures (antérieures à septembre 2021) se feront désormais, au vu des "Avis des sommes à payer", au Service de Gestion Comptable de la CAGSC (ancienne trésorerie de Basse-Terre) Boulevard Gerty Archimède immeuble face front de mer.

